

Sommaire

1. Propos introductif

Rappel du cadre d'intervention national et local et de son évolution

Explication des fondements du PERR

Méthode d'élaboration et validation

2. Rappel des orientations stratégiques du contrat de ville

Rappel des cinq orientations et du partenariat élargi

Présentation de l'architecture resserrée de conduite de projet

3. Evolution de la gouvernance et de la conduite de projet

4. Les priorités du PERR

Les axes prioritaires prenant en compte la pandémie du covid19

Les déclinaisons par thématique du Contrat de Ville

5. Indicateurs actualisés

6. Annexes

PERR par territoire Nord et Est

PERR par territoire Sud

PERR par territoire Ouest

1. Propos introductif

« La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le cadre général de l'action en faveur de ces quartiers et des ménages les plus fragiles.

Elle s'est appuyée sur six leviers principaux :

- Une géographie prioritaire renouvelée et resserrée : la réforme a procédé à une « remise à plat complète » de la géographie prioritaire au profit des territoires les plus en difficulté en retenant comme critère unique, celui de la concentration de populations à bas revenus, qui synthétise à lui seul l'ensemble des difficultés sociales des territoires. Pour Toulouse Métropole, 16 quartiers prioritaires de la ville ont été ainsi identifiés sur les communes de Blagnac, Colomiers, Cugnaux et Toulouse.
- Un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concentré sur un nombre réduit de sites, concernant 200 quartiers d'intérêt national et des quartiers d'intérêt régional présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et nécessitant la mobilisation de la solidarité nationale. Quatre d'entre eux sont situés sur le territoire de l'agglomération toulousaine et ont fait l'objet de la signature du NPNRU le 11 septembre 2019, pour un montant d'engagements financiers de 1,052 milliards d'euros.
- Une mobilisation prioritaire du droit commun de l'État, des collectivités locales, de leurs groupements et plus largement de l'ensemble des partenaires signataires du contrat, avec la territorialisation de manière systématique des politiques publiques pour concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires.
- Un pilotage du Contrat de Ville à l'échelle de l'intercommunalité, par le Préfet et le Président de la Métropole : élaborés à l'échelle intercommunale, les Contrats de Ville ont été signés par l'État, les communes et l'intercommunalité concernées pour une durée de six ans.
- Des Contrats de Ville uniques et globaux : le contrat vaut pour l'ensemble de la Métropole et a vocation à s'appliquer à l'ensemble des territoires prioritaires, dans les communes concernées. Il a rassemblé l'ensemble des actions, dispositifs ou projets dans les domaines du cadre de vie, de la cohésion sociale, de l'emploi et du développement économique.
- La participation des habitants : s'inscrivant dans une démarche de co-construction avec les habitants, la loi a conféré une place particulière à la participation des habitants à travers notamment la mise en place, dans chacun des quartiers prioritaires, de Conseils Citoyens au nombre de douze sur Toulouse Métropole.

La circulaire du 22 janvier 2019, a fixé de nouvelles échéances et priorités pour les Contrats de Ville. Issu de l'appel du Président de la République du 14 novembre 2017 à Tourcoing pour une « Mobilisation Nationale pour les habitants des quartiers », le rapport de Jean-Louis Borloo du 26 avril 2018 «Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale» a conduit à une mobilisation qui s'est déclinée par trois volets opérationnels principaux :

- Le volet « Collectivités territoriales » matérialisé par le Pacte de Dijon présenté en avril 2018, élaboré à l'initiative de l'Assemblée Des Communautés de France (ADCF) et de France Urbaine, signé par plus de quatre-vingt grandes villes et intercommunalités, puis par le gouvernement en juillet 2018 ;
- Le volet « Entreprises » matérialisé par le PaQte (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) ;
- Le volet « Associations » matérialisé par le Partenariat national avec les associations pour la cohésion des territoires.

La circulaire a acté les engagements de l'Etat et a fixé de nouvelles échéances :

- Une prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022.
- L'adoption d'une feuille de route de quarante mesures à prioriser pour la suite des Contrats, reposant sur cinq programmes thématiques : la sécurité, l'emploi, l'éducation, le logement et le lien social.
- Une augmentation de près de 20% des crédits spécifiques de la Politique de la Ville (BOP 147) pour accélérer le déploiement des mesures inscrites dans les Contrats de ville.

La formalisation de la circulaire a conduit à réviser les Contrats de Ville par l'intermédiaire d'un « Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques » (PERR) à ajouter en annexe au Contrat.

Le PERR de Toulouse Métropole ne se substitue pas au Contrat de Ville. Faisant suite à la démarche d'évaluation initiée et conduite en 2019, **il permet de cibler des priorités d'intervention pour 2021 et 2022**. Néanmoins, l'ensemble du programme d'action du Contrat de Ville demeure et continue d'être suivi malgré le contexte de crise sanitaire.

Le PERR a été élaboré par les copilotes en s'appuyant sur les expressions des ateliers des Assises Métropolitaines de la Politique de la Ville du 11 septembre 2019. Le rapport d'évaluation à mi-parcours rendu en juillet 2019 a également contribué à alimenter le document ainsi que le travail des différentes équipes projet des territoires et des groupes de travail thématiques. Le document a vocation à être présenté aux partenaires afin de faire procéder à sa signature par les copilotes.

2. Rappel des orientations stratégiques du Contrat de Ville

Fruit d'un travail collectif opéré avec l'ensemble des acteurs locaux œuvrant pour la Politique de la Ville, la Métropole de Toulouse a adopté son Contrat de Ville le 15 juillet 2015.

Conformément au cadre national précédemment rappelé, celui-ci se structure autour de trois piliers thématiques que sont l'amélioration du cadre de vie, l'emploi et le développement économique et le renforcement de la cohésion sociale, mais aussi autour de thématiques transverses que sont la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et la laïcité-citoyenneté. Plus spécifiquement, le **Contrat de Ville est articulé autour de cinq orientations stratégiques** :

- Réduire les écarts les plus significatifs en matière d'habitat, d'emploi et d'activité, d'éducation et de formation, de santé.
- Mieux répartir la fonction métropolitaine d'accueil des ménages les plus précaires, en assurant une meilleure répartition du parc de logements à très bas loyer et en reconnaissant la vocation très sociale de certains sites, en améliorant la gestion des sites à vocation sociale ou très sociale, en construisant des stratégies actives de diversification du logement dans ces quartiers.
- Placer l'entreprise au cœur de la mobilisation pour favoriser l'accès des habitants à l'emploi et aux revenus du travail : en construisant un partenariat fort et équilibré avec les entreprises du territoire pour favoriser l'investissement économique dans les quartiers, en accompagnant les entreprises qui s'engagent en matière d'insertion et d'emploi dans les quartiers prioritaires.
- Assurer un meilleur accès pour tous aux ressources de l'agglomération : en adaptant l'offre de services et d'équipements et en facilitant l'accès à l'offre culturelle, sportive, de loisirs à l'extérieur des quartiers, en améliorant l'accès aux droits et aux services et en permettant le plein exercice de la citoyenneté, en renforçant la prise en compte des enjeux éducatifs dès le plus jeune âge.
- Restaurer la *convivencia* toulousaine autour de l'intégration des quartiers dans la Métropole : par une mise en valeur systématique des territoires et de leurs habitants, pour changer durablement la notoriété des quartiers, en multipliant les occasions de rencontres et de débats dans et hors des quartiers prioritaires, par des actions de prévention et de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité.

La déclinaison opérationnelle de ces orientations prend la forme de seize programmes d'actions thématiques :

N°	Intitulé du programme d'actions
1	Mettre en œuvre des actions de renouvellement urbain, de rénovation urbaine et de gestion renforcée sur les quartiers, qualifiés en fonction du niveau d'enjeux et du degré de déqualification
2	Favoriser une production de logements diversifiés, à l'échelle de la métropole et dans les quartiers, pour pouvoir transformer positivement l'image des quartiers et contribuer à une mixité sociale dans un cadre de vie amélioré
3	Développer une gestion urbaine et sociale de proximité à travers des actions spécifiques, des actions accompagnant le projet urbain, en lien avec les demandes des habitants
4	Améliorer la tranquillité et la sécurité des habitants en luttant contre les trafics, en régulant les usages, en prenant en compte les questions de sécurité dans la gestion urbaine et dans la conception des projets urbains
5	Augmenter durablement le taux d'emploi des publics des quartiers prioritaires en les préparant mieux, en travaillant avec les entreprises et en renforçant le maintien dans l'emploi
6	Améliorer les chances des habitants d'accès à l'emploi par une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une meilleure préparation des publics
7	Soutenir les initiatives économiques, développer l'activité et réussir l'aménagement des centralités commerciales dans les quartiers
8	Construire, dans le cadre d'une éducation partagée, des parcours ambitieux et valorisants pour les enfants et les jeunes
9	Réduire les inégalités sociales de santé en s'appuyant sur une démarche de promotion de la santé
10	Garantir l'accès aux droits et aux services
11	Accroître et diversifier les pratiques sportives culturelles, de loisirs, soutenir la vie de quartier
11a	Sport
11b	Culture
11c	Loisirs
11d	Vie de quartier
12	Prendre en compte la jeunesse dans sa diversité et sur tous les pans de l'action publique
13	Lutter contre toutes les formes de discriminations à l'échelle métropolitaine
14	Renforcer l'égalité femmes – hommes dans les quartiers prioritaires
15	Promouvoir la laïcité
16	Favoriser et développer la participation des habitants des QPV

Source : Contrat de Ville de Toulouse Métropole, 2015, Toulouse Métropole

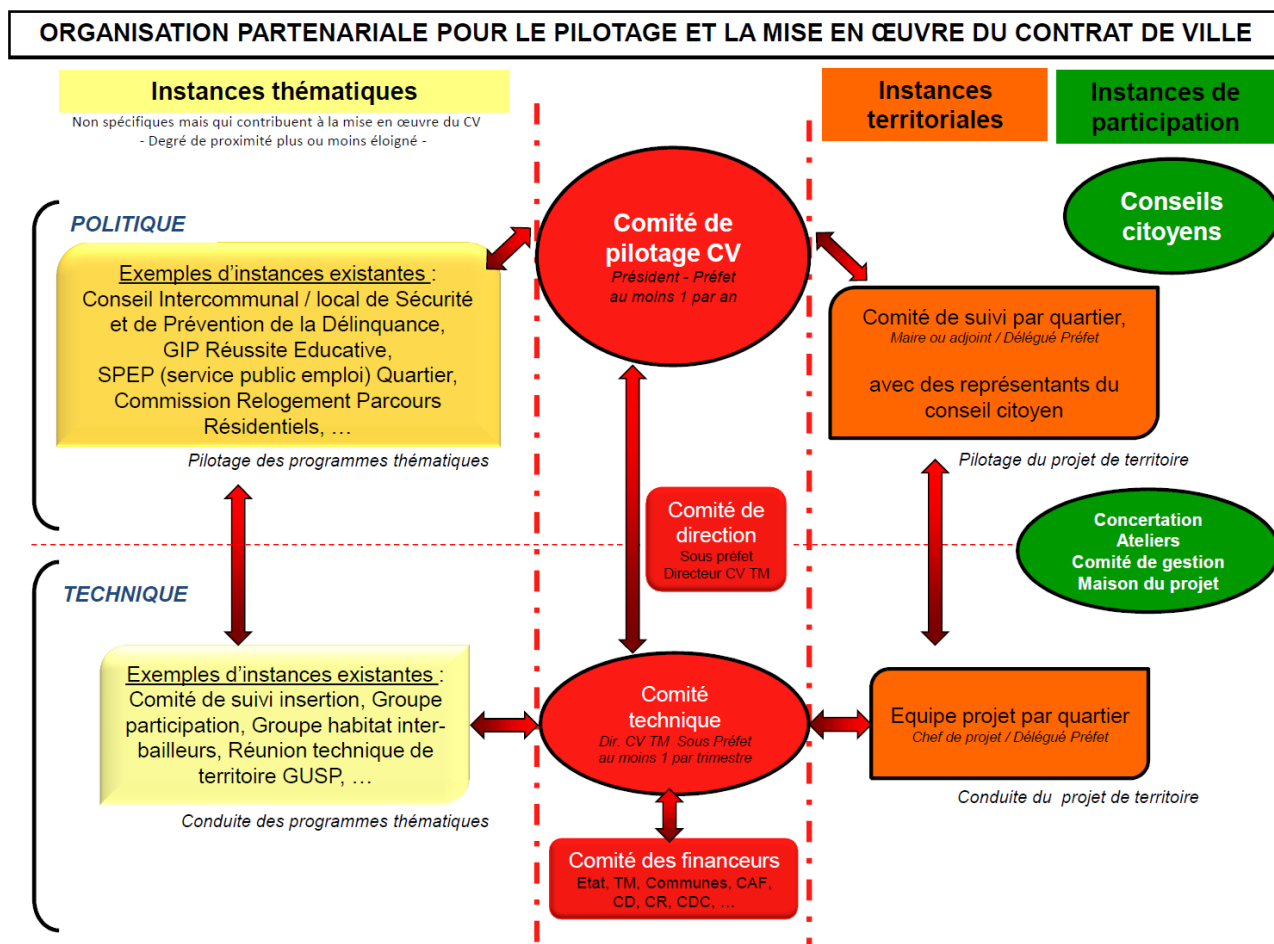
Enfin, pour chaque QPV, un cahier territorial énumère les enjeux et les priorités d'actions des acteurs du quartier et des institutions partenaires pour la durée du contrat. Ainsi, une démarche d'identification des enjeux et de priorités d'actions a été menée à une échelle infra-métropolitaine, parallèlement à l'élaboration du contrat-cadre métropolitain.

La conduite de projet du Contrat de Ville est jusqu'alors assurée conjointement par le Préfet et le Président de la Métropole. Au sein de la Métropole, la Direction du Contrat de Ville et du Renouvellement Urbain (CVRU) assure le suivi et le portage du Contrat de Ville. Celle-ci compte environ une quarantaine d'agents témoignant des moyens conséquents alloués au portage de la Politique de la Ville. Trois pôles plus spécifiquement dédiés au CVRU structurent cette direction et travaillent, par ailleurs, avec les autres pôles de la Direction de l'Action Territoriale : Administration, Finances et partenariats, Participation Citoyenne, etc. Pour l'Etat, le Préfet s'appuie sur un Sous-Préfet chargé de mission à la Politique de la Ville, entouré de deux cadres du pôle Politique de la Ville et de cinq délégués du préfet.

Conformément aux dispositions de la loi Lamy, le portage métropolitain du Contrat de Ville est effectif, la Direction du CVRU étant mutualisée entre la Ville de Toulouse et la Métropole.

3. Evolution de la gouvernance et de la conduite de projet

La gouvernance du Contrat de Ville, mise en place dès 2015, s'organise autour d'une « armature » Comité de pilotage / Comité technique et de deux types d'instances : thématiques et territoriales.



Ce schéma de gouvernance fait apparaître la présence de nombreuses instances de travail et de décision.

Cette organisation, même complexe, suscite l'intérêt des partenaires puisqu'un investissement important et constant de la plupart des signataires y est observé.

Elle est confirmée dans le cadre du PERR.

Le Président de la Métropole et le Préfet président une fois par an le comité de pilotage du Contrat de Ville, instance de décision et d'information.

Les autres instances métropolitaines propres au Contrat (comité de pilotage marketing, commission logement, revue de projet ANRU, « Agir dans mon quartier », etc.) sont pilotées pour le compte de la Métropole par l'élu délégué à la Politique de la Ville et en charge des dispositifs contractuels du Contrat de Ville et du renouvellement urbain.

Politique de la Ville et droit commun

Pour éviter une sur-mobilisation des partenaires, mais aussi pour s'inscrire dans les objectifs de la loi Lamy, l'enjeu de la prorogation du Contrat de Ville dans le cadre du PERR est de **systematiser l'approche consistant à prendre en compte les problématiques spécifiques des quartiers prioritaires dans le cadre des instances de droit commun**. Diverses instances sont concernées, dont certaines sont déjà repérées comme responsables du suivi de programmes thématiques du Contrat de Ville : Service Public de l'Emploi Départemental (SPED), Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD), Contrat Local de Santé (CLS), Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instances des Projets Educatifs De Territoires (PEDT), instances de pilotage de la Cité Educative, etc.

Les Conseils Citoyens acteurs du Contrat de Ville

Des membres des douze Conseils Citoyens sont représentés dans les instances de pilotage du Contrat de Ville, à l'échelle de leur quartier et de la Métropole. Comme pour de nombreux Conseils Citoyens en France, on observe un essoufflement dans la mobilisation des membres au sein de chacun des Conseils Citoyens malgré les moyens mobilisés localement (dotation de fonctionnement, mission d'accompagnement externe, formations) et un renouvellement opéré en 2017.

Si la crise sanitaire a accentué cet essoufflement, la question de la mobilisation des habitants dans la durée (longue) d'un Contrat de Ville est une difficulté partagée plus globalement. En 2021, dès que le contexte lié à la crise sanitaire le permettra, une nouvelle démarche de renouvellement est prévue afin de garantir la mobilisation des Conseils Citoyens tout au long du Contrat de Ville. Les modalités de cette démarche seront proposées par le groupe de travail « participation des habitants » auquel contribue chaque Conseil Citoyen.

4. Les priorités du PERR

A l'issue du travail d'évaluation du Contrat de Ville mené en 2019, dix grands thèmes sont apparus comme constituant la poursuite de ce contrat : l'habitat et le logement - la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) - la sécurité et la tranquillité publique - l'emploi - le développement économique - la santé - l'accès aux droits et aux services - l'éducation et la jeunesse - l'accès aux pratiques sportives et culturelles - la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et la laïcité. Des groupes de travail (thématiques et territoriaux) ont mobilisé les acteurs, y compris les membres des Conseils Citoyens, entre fin 2019 et début 2020. Ils ont produit des orientations autour de ces thèmes, à concrétiser sur les territoires dans le cadre du PERR.

Certaines des priorités particulièrement ciblées dans le PERR font écho à l'actualité tant économique et sociale du point de vue de la pandémie qu'au volet

prévention de la délinquance et laïcité au regard de la montée observée des communautarismes et du trafic endémique.

Ainsi, les actions relatives aux programmes **5- 8/12 -13/14 et 15 du Contrat (soit treize axes de travail)** sont à mener prioritairement dans le cadre du PERR d'ici à 2022 en fonction de la période actuelle :

Programme 5 : augmenter durablement le taux d'emploi des publics prioritaires

- Pour le public jeune, en lien avec le plan « Un jeune Une solution », développer des actions autour de l'emploi à l'échelle de territoires de proximité (journée de recrutement, parrainage / marrainage...) et poursuivre la coordination des acteurs de proximité « emploi », actions du PIC 100% Inclusion.
- Clarifier, rendre lisible l'accès aux dispositifs en faveur de l'embauche des habitants des quartiers prioritaires de la ville : Emplois francs (y compris pour les contrats d'apprentissage), Parcours Emploi Compétences (PEC), clauses d'insertion, adultes relais, etc. Améliorer l'information des bénéficiaires mais aussi des employeurs potentiels.
- Mener des actions spécifiques en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi telles que le dispositif REMOJeunes ou le dispositif citoyen « chop'ton stage ».

Programme 8 : construire dans le cadre d'une éducation partagée, des parcours ambitieux pour les enfants et les jeunes

- Déployer le label Cité Educative sur le « Grand Mirail » et le mettre en œuvre sur les quartiers Nord de Toulouse. Capitaliser sur la méthode Cité Educative sur les autres territoires non labellisés.
- Renforcer la connaissance des métiers pour faciliter les parcours d'orientation (Forum des métiers de l'Education Prioritaire, porté par les collèges de la Métropole en lien avec le dispositif 30000 stages pour les jeunes des quartiers prioritaires).

Programme 12 : prendre en compte la jeunesse dans sa diversité et sur tous les pans de l'action publique

- Favoriser l'appréhension de la Citoyenneté et l'engagement des jeunes, en développant le partenariat avec les services jeunesse de la Métropole agissant dans le droit commun.
- Poursuivre le soutien aux actions portées par les jeunes et valoriser leurs initiatives.
- Poursuivre la mise en œuvre d'actions « d'aller vers » pour les publics jeunes dans l'espace public, et notamment le travail de médiation et d'éducation de rue.

Programme 13 et 14 : lutter contre toutes les formes de discrimination à l'échelle métropolitaine / renforcer l'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires

- Dans le domaine de l'emploi : appuyer le développement du Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE).

- Mettre les habitants au cœur de l'information et de la valorisation de l'image de leurs quartiers : en faire des producteurs de l'information pour relayer les initiatives et les événements positifs des QPV (traitement de l'image des quartiers, en lien avec la démarche marketing territorial pour les quartiers conventionnés ANRU).
- Soutenir l'entrepreneuriat des femmes sur les quartiers prioritaires.

Programme 15 : promouvoir la laïcité

- Garantir la signature préalable de la charte de respect des valeurs et principes de la République à tout financement d'associations relevant de la Politique de la Ville.
- Garantir le suivi et le contrôle de l'application de la charte de respect des valeurs et principes de la République par l'ensemble des acteurs et structures œuvrant dans la Politique de la Ville : mettre en place une instance pilotée par les copilotes du Contrat de Ville, garantissant le bon respect de la charte.
- Mener des formations « Valeurs de la République et Laïcité » territorialisées et organiser des points infos « laïcité citoyenneté » sur l'espace public.

L'ensemble des quarante-cinq axes de travail est détaillé par programme thématique ci-dessous. La déclinaison par territoire se trouve en annexe.

Pilier N°	Intitulé du programme d'actions thématique	N° Action	Intitulé de l'action du PERR
1	Mettre en œuvre des actions de renouvellement urbain, de rénovation urbaine et de gestion renforcée sur les quartiers.	1	Améliorer l'image des quartiers favorisant le cadre de vie et la perception qu'en ont les habitants et les toulousains
		2	Poursuivre la rénovation urbaine sur les quartiers hors ANRU (mobilisation GUSP, TFPB...)
2	Favoriser une production de logements diversifiés pour transformer positivement l'image des quartiers et contribuer à une mixité sociale dans un cadre de vie amélioré.	3	Réhabiliter le parc locatif social dégradé dans un souci d'amélioration énergétique, BBC ou économie positive
		4	Renforcer l'accueil des nouveaux arrivants pour les intégrer à la vie du quartier
		5	Renforcer la mixité commerciale
		6	Renforcer les lieux de vie collective
3	Développer une gestion urbaine et sociale de proximité à travers des actions spécifiques, des actions accompagnant le projet urbain, en lien avec les demandes des habitants	7	Développer des actions de prévention relatives à la propreté et au cadre de vie : actions de sensibilisation à la propreté, développement du tri sélectif et réduction des déchets -évaluer la mobilisation de la TFPB sur le sur-entretien
		8	Accompagner les travaux du NPNRU : gestion de friches, aménagements temporaires, préfiguration, actions en faveur du vivre-ensemble et occupations positives de l'espace public en prenant en compte l'égalité femmes-hommes Pour les quartiers Hors ANRU : utiliser la GUSP comme levier d'amélioration des espaces publics
4	Améliorer la tranquillité et sécurité des habitants en luttant contre les trafics, en régulant les usages, en prenant en compte la sécurité dans la gestion urbaine et dans la conception des projets.	9	Développer et renforcer les démarches de médiation dont celles portées par les bailleurs
		10	Renforcer et questionner la comitologie de projet partenarial relative aux questions de sécurité, de tranquillité et de prévention de la délinquance : CLSPD et CTPS, Réunion ZSP, GPO, micro-CTPS
		11	Développer les démarches "d'aller-vers", notamment vers les publics jeunes mineurs et en horaires décalés : projet de prévention routière en direction notamment des publics jeunes, face aux constats de rodéo / incivilités sur les quartiers
5	Améliorer durablement le taux d'emploi des publics des quartiers prioritaires en les préparant mieux, en travaillant avec les entreprises et en renforçant le maintien dans l'emploi.	12	Développer des actions autour de l'emploi à l'échelle de territoires de proximité (Journée de recrutement, parrainage / marrainage...), et poursuivre la coordination des acteurs de proximité "emploi", actions du PIC 100% Inclusion
		13	Clarifier, rendre lisible l'accès aux dispositifs en faveur de l'embauche des habitants des quartiers prioritaires de la ville : Emplois francs (y compris pour les contrats d'apprentissage), clauses d'insertion, adultes relais, etc. Améliorer l'information des bénéficiaires mais aussi des employeurs potentiels
		14	Mener des actions spécifiques en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi telles que le dispositif REMOJeunes ou le dispositif citoyen "chop'ton stage"
6	Améliorer les chances des habitants d'accès à l'emploi par une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une meilleure préparation des publics.	15	Poursuivre les actions de GPEC-T numérique & SAP (Le numérique prend ses quartiers, Espaces numériques Reynerie)
7	Soutenir les initiatives économiques, développer l'activité et réussir l'aménagement des centralités commerciales dans les quartiers	16	Soutenir et accompagner les projets de Tiers-Lieu
		17	Conduire des actions d'urbanisme transitoire à vocation économique
		18	Renforcer les initiatives Economie Sociale et Solidaire en lien avec l'accompagnement de Première Brique et aboutir à une installation test à minima : mieux coordonner la mobilisation des acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat (CitéLab, Fabrique à Initiative, etc...)
8	Construire, dans le cadre d'une éducation partagée, des parcours ambitieux et valorisants pour les enfants et les jeunes	19	Déployer le label Cité Educative sur le "Grand Mirail" et le mettre en œuvre sur les quartiers Nord de Toulouse. Capitaliser sur la méthode Cité Educative sur les autres territoires non labellisés
		20	Renforcer la connaissance des métiers pour faciliter les parcours d'orientation (Forum des métiers de l'Education Prioritaire, porté par les collèges de la Métropole en lien avec le dispositif 30000 stages pour les Jeunes des quartiers prioritaires
9	Réduire les inégalités sociales de santé en s'appuyant sur une démarche de promotion de la santé	21	Prévenir les conduites addictives : mesurer l'articulation avec les projets de prévention complémentaires ou la réduction et la récidive
		22	Mettre en place des projets partenariaux autour de l'alimentation : développement des circuits et prévention santé
		23	Faciliter l'accès à des espaces d'écoute et lutter contre l'isolement
		24	Accompagner le développement de Maisons de santé et maintenir l'offre de santé dans les QPV
10	Garantir l'accès aux droits et aux services	25	Mieux articuler le premier accueil social inconditionnel de proximité du département articulé avec les acteurs de l'accès aux droits
		26	Réduire la fracture numérique: Inclusion numérique
		27	Accompagner la maîtrise du français (FLE, alpha) : mettre l'accent sur le développement du FLE "Accès Aux droits", sur le déploiement de la plate forme linguistique et sur le développement des outils testés sur le territoire

Pilier N°	Intitulé du programme d'actions thématique	N° Action	Intitulé de l'action du PERR
11	Accroître et diversifier les pratiques sportives, culturelles, de loisirs, soutenir la vie de quartier	28	Rendre la diversité de l'offre culturelle plus accessible et plus lisible pour les habitants (projet DEMOS, appel à projet expérimentation culturelle Politique de la Ville, Charte Culture...)
		29	Renforcer l'attractivité métropolitaine via des événements de loisirs, culturels, sportifs
		30	Animer des espaces publics pour favoriser l'appropriation par des publics féminins
		31	Travailler à l'occupation positive de l'espace public notamment en horaires décalés, soirs et week-ends
12	Prendre en compte la jeunesse dans sa diversité et sur tous les pans de l'action publique	32	Favoriser l'appréhension de la Citoyenneté et l'engagement des Jeunes autour d'un droit commun Jeunesse métropolitain
		33	Poursuivre le soutien aux initiatives portées par les Jeunes et valoriser leurs initiatives
		34	Poursuivre le diagnostic et la mise en œuvre d'actions "d'aller vers" pour les publics Jeunes dans l'espace public
13	Lutter contre toutes les formes de discriminations à l'échelle métropolitaine	35	Dans le domaine de l'emploi : appuyer le développement du Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE)
		36	Mettre les habitants au cœur de l'information et de la valorisation de l'image de leurs quartiers : en faire des producteurs de l'information pour relayer les initiatives et les événements positifs des QPV (traitement de l'image des quartiers, en lien avec la démarche marketing territorial pour les quartiers conventionnés ANRU)
14	Renforcer l'égalité femmes – hommes dans les quartiers prioritaires	37	Soutenir l'entrepreneuriat des femmes sur les quartiers prioritaires
		38	Mieux prendre en considération les enjeux de la sphère privée : prévention des violences faites aux femmes tout particulièrement
		39	Conduire un programme d'actions collectives travaillées avec les acteurs locaux dans le cadre de la semaine de l'égalité femme / homme (8 mars) et de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre)
15	Promouvoir la laïcité	40	Garantir le suivi et le contrôle de l'application de la charte de respect des valeurs et principes de la République par l'ensemble des acteurs et structures oeuvrant dans la Politique de la Ville : mettre en place une instance pilotée
		41	Mener des formations VRL territorialisées (QPV) + points infos "laïcité citoyenneté" sur les marchés de plein vent
16	Favoriser et développer la participation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville	42	Accompagner les Conseils Citoyens sur leurs préoccupations
		43	Renforcer des moyens de communication et d'information, notamment à destination des publics les plus difficiles à toucher, favoriser les lieux ressources pour les habitants, le "aller-vers"
		44	Agir dans Mon Quartier (FPH) : promouvoir le dispositif pour une appropriation par un plus grand nombre d'habitants
		45	Élargir le Budget Participatif avec un accompagnement renforcé sur les QPV en s'appuyant sur les associations, les Conseils Citoyens et les centres sociaux

5. Indicateurs actualisés

Le socle d'indicateurs est issu de l'observatoire des quartiers de la Politique de la Ville de Toulouse Métropole, produit par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine (aua/T). Il fait suite à une démarche partenariale, débutée en septembre 2015, de réflexion et de sélection d'indicateurs. Cette démarche a été mise en œuvre à travers un groupe de travail composé des partenaires locaux du Contrat de Ville : Toulouse Métropole, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) et l'aua/T.

Les indicateurs du Contrat de Ville sont donc les suivants :

Thème	Indicateurs	Source	Millésime	Lien avec les objectifs stratégiques du Contrat de ville
Création de richesse et emploi	Le revenu médian	Filosofi	2012 et 2014	1
	Le rapport inter-décile	Filosofi	2012 et 2014	1
	L'évolution des demandeurs d'emplois	Pôle Emploi	2014, 2015, 2016, 2017	1
	La création/ radiation des sociétés	Infogreffe	2016 et 2018	3
Cohésion sociale	Le taux de scolarisation (16-24 ans)	Toulouse Métropole	2019	1
	La participation aux élections	Ministère de l'intérieur	2012 et 2017	5
	La densité de l'offre en équipements	CAF	2016	4
Habitat et cadre de vie	L'évolution du nombre de logements sociaux	RPLS	1 ^{er} janvier 2015 et 2017	2
	Les logements sociaux à très bas loyer	RPLS	1 ^{er} janvier 2015 et 2017	2
	Le prix de vente des logements en QPV	DVF	2010-2015 et 2013-2017	5

Ont été écartés le taux d'obésité chez les enfants, par défaut de disponibilité, et la taille des logements sociaux, du fait que cet indicateur n'est pas directement en lien avec les objectifs stratégiques du Contrat de Ville.

L'évolution de l'indicateur relatif au revenu médian montre que dans la très grande majorité des cas, les écarts se sont creusés sur la période, notamment parce que les revenus progressent plus rapidement à l'échelle de la Métropole que dans les QPV. Pour autant, les indicateurs propres à l'emploi et la création de sociétés sur les quartiers sont en évolution positive depuis la signature du Contrat :

Création/radiation des sociétés : la création d'entreprises est demeurée quasi-constante ou en légère progression. Elle est la plus importante sur le quartier du Grand Mirail.

L'évolution des demandeurs d'emploi : une évolution positive montre que l'écart avec la Métropole concernant la demande d'emploi s'est réduit. Ainsi, pour la majorité des quartiers, la demande d'emploi a reculé plus rapidement qu'à l'échelle de la Métropole. Cette observation est à prendre avec précaution : elle peut correspondre au retour à l'emploi d'une part plus importante de demandeurs d'emploi, mais également à une baisse des inscriptions à Pôle Emploi du fait de la radiation ou de la non-inscription des personnes.

L'indicateur relatif au taux de scolarisation a évolué positivement depuis 2015 : pour l'ensemble des quartiers sur lesquels la donnée est disponible, les taux de scolarisation des 16-24 ans demeurent inférieurs à la moyenne métropolitaine mais les écarts de taux de scolarisation avec la Métropole se réduisent.

L'indicateur sur le rapport inter-décile donne une idée de la diversité de revenus dans le quartier. Ainsi dans des quartiers qui concentrent des populations fragiles, il est assez courant de constater moins d'écart de revenus qu'au niveau de la Métropole. Certains quartiers sont donc nettement plus homogènes que d'autres. Le rapport inter-décile a évolué positivement sur six quartiers et est le signe de l'accroissement de la diversité des revenus au sein du quartier. Sur les autres, le rapport a stagné ou évolué à la baisse, et peut être le signe d'un accroissement de la précarité des revenus des ménages et donc d'une concentration de la pauvreté au sein du quartier.

Les indicateurs relatifs à l'habitat et au cadre de vie ne montrent pas une évolution significative, l'impact des projets de renouvellement sur des données de production dans les quartiers sera mesurable sur du temps long, au fur et à mesure de la mise en œuvre de la convention du NPNRU.

Faisant suite à la période de pandémie du Covid19, les priorités ont été portées sur la mise en œuvre des actions du PERR sur les programmes 5-8-12-13-14-15. Ainsi, les dix indicateurs ci-dessus seront suivis et actualisés une fois par an en fonction des données disponibles. Les indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi, la création de sociétés et le taux de scolarisation seront actualisés en priorité au regard des programmes cités ci-dessus.

L'ensemble de ces indicateurs demeure soumis au contexte particulier de la crise sanitaire actuelle et de ses conséquences sur l'emploi et les revenus des ménages.

6. Annexes

1. PERR par territoire Nord et Est
2. PERR par territoire Sud
3. PERR par territoire Ouest

toulouse
métropole

PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



BLAGNAC

